

Séance du 20 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Objet : Approbation du Compte administratif 2022 – Commune de Bats

L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16/03/2023

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joel VIDOT et Marc DABESCAT

Absents excusés : Karine LESPIAU, Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Paula MARTINET.

Considérant que les réalisations de l'année 2022 font apparaître les résultats suivants,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses	189 132.71€
- Recettes	226 254.86€
Report résultat de fonctionnement N-1 :	156 903.45€

Soit un excédent de fonctionnement de 194 025.60€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses	52 891.60€
Report résultat d'investissement N-1 :	7 173.09€
- Recettes	27 074.87€

Soit un déficit d'investissement de 32 989.82€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- approuve le compte administratif 2022 du budget primitif de la commune de Bats
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 comme suit

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes : art 002 – 161 035.78€

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : art 001 – 32 989.82€

Recettes : art 1068 : 32 989.82€

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

